Demande d'autorisation d'utiliser de l'eau en vue de la consommation humaine au titre du Code de la Santé publique



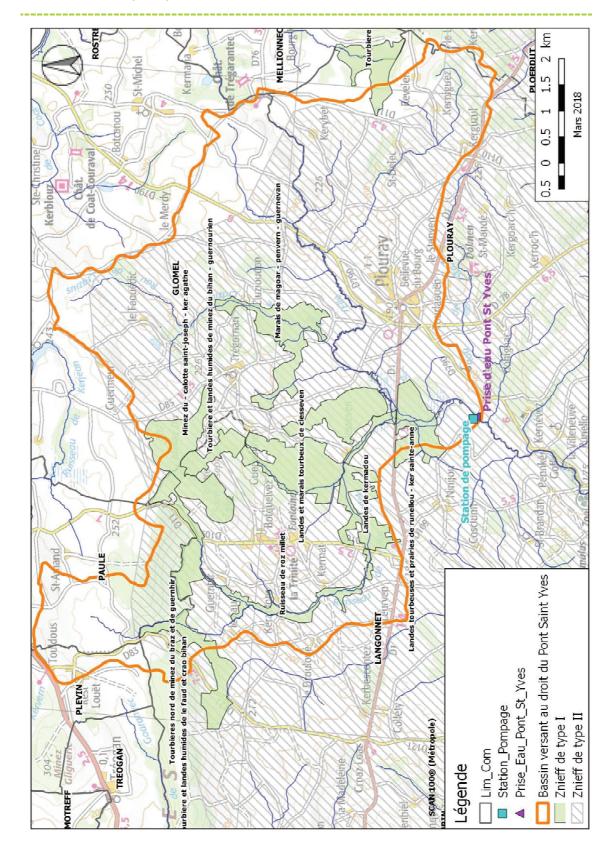
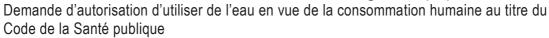


Figure 11 : Localisation des ZNIEFF sur le bassin versant en amont de Pont Saint Yves (Carmen Bretagne - DREAL)





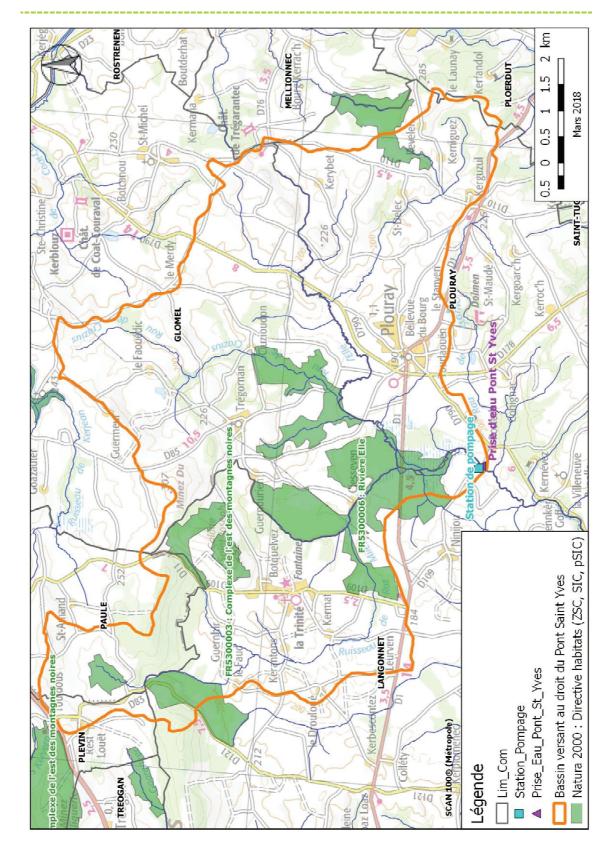


Figure 12 : Localisation des sites Natura 2000 sur le bassin versant en amont de Pont Saint Yves (Carmen Bretagne - DREAL)

Demande d'autorisation d'utiliser de l'eau en vue de la consommation humaine au titre du Code de la Santé publique



#### 4.2.5 Conclusion

La pente des terrains au niveau de Pont Saint Yves et en amont immédiat est de l'ordre de 0,4 % (secteur plat de prairies humides). Néanmoins, les ouvrages de pompage sont situés en dehors du lit majeur de l'Ellé et **ne font pas l'objet de risque d'inondation**.

Le bassin versant en amont de la prise d'eau est une zone naturelle bocagère, largement boisée et en grande partie constituée de prairies marécageuses, ce qui limite la vulnérabilité de la ressource aux pollutions accidentelles (absence d'activités à risque de pollution).

La présence de la loutre et de la mulette perlière dans le secteur de Pont Saint Yves semble d'ailleurs indiquer un milieu bien oxygèné et préservé.

# 4.3 Périmètre d'étude retenu – Zone d'étude environnementale

Dans le cas des eaux superficielles, il est recommandé que l'étude environnementale soit réalisée à deux échelles :

- O D'une part à l'échelle d'un large secteur de bassin en établissant un inventaire des principales sources potentielles de pollution (contexte général);
- O D'autre part, à l'échelle du secteur de bassin versant susceptible de correspondre aux périmètres de protection, en réalisant une étude détaillée.

Dans le cas présent, un rapport d'hydrogéologue agréé a d'ores-et-déjà proposé en 2010 des délimitation de périmètres de protection pour la prise d'eau de Pont Saint Yves (cf. Annexe 1). Le présent dossier a pour objet de mettre à jour l'étude environnementale et de proposer une délimitation des périmètres sur la base des éléments nouveaux ayant pu intervenir sur le bassin versant en amont de la prise d'eau depuis 2010.

Dans ces conditions, et sur la base des informations collectées aux chapitres 4.1 et 4.2 qui indiquent un niveau de vulnérabilité modérée de la ressource en eau, nous mènerons l'étude environnementale (étude des risques de dégradation de la qualité de l'eau au chapitre suivant) sur les périmètres suivants :

- Une zone d'étude générale correspondant au bassin versant de l'Ellé en amont de Pont Saint Yves: la mise à jour des principales activités sera réalisée sur ce périmètre en incluant les modalités de rejet de la carrière IMERYS de Glomel;
- Une zone d'étude détaillée : l'étude détaillée du contexte environnemental sera menée sur le périmètre de protection rapprochée complémentaire proposée par l'hydrogéologue en 2010.

Ces zones d'études environnementales sont délimitées en Figure 13.

Demande d'autorisation d'utiliser de l'eau en vue de la consommation humaine au titre du Code de la Santé publique



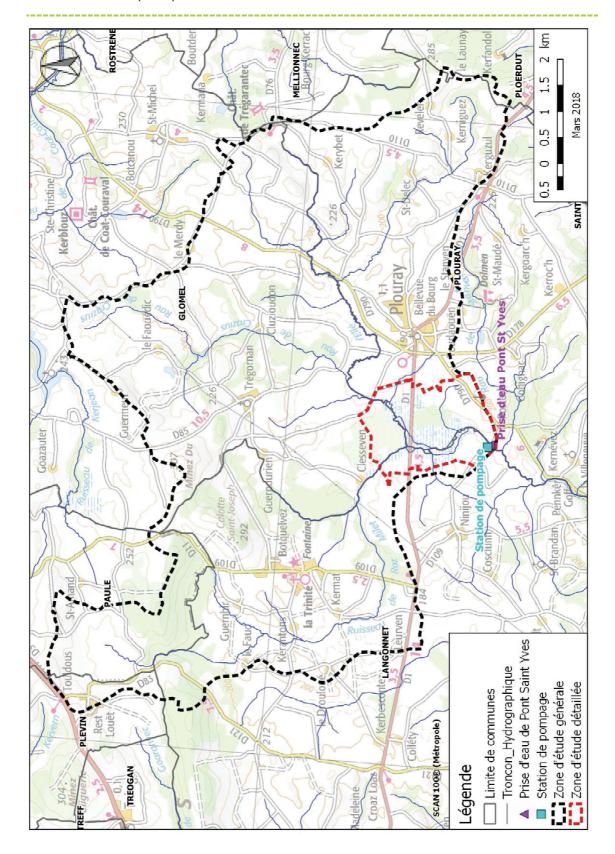


Figure 13 : Délimitation de la zone d'étude environnementale générale (BV amont) et de la zone d'étude environnementale détaillée (PP complémentaire 2010)